



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 87 de la liste préliminaire*
Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2004
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce établi par le Président du Conseil (New York, 26 avril 2004)

I. Introduction

1. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est tenue le 26 avril 2004. Le thème général était : « Cohérence, coordination et coopération dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey ». Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général (E/2004/50) qui fournissait des informations de base et posait un certain nombre de questions.

2. La réunion spéciale a été précédée de nombreuses consultations au sein du Conseil et entre les membres du Bureau et les dirigeants des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, ainsi que d'autres réunions avec les Administrateurs du Fonds monétaire international (FMI) et tous les membres du Conseil d'administration de la Banque mondiale. Le Président du Conseil a également rencontré le Président du Conseil général de l'OMC et le Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En outre, le Bureau du Conseil économique et social a organisé une vidéoconférence avec le Président du Conseil du commerce et du développement. À toutes ces occasions, l'ordre du jour de la réunion spéciale et la

* A/59/50 et Corr.1.

** E/2004/100.



forme qu'elle revêtirait ont été examinés et arrêtés d'un commun accord par tous les intéressés. À l'issue des consultations, trois sous-thèmes avaient été adoptés, qui étaient au cœur des débats de fond lors des six tables rondes organisées pendant la réunion, à savoir : « L'impact de l'investissement privé et des questions liées au commerce sur le financement du développement »; « le rôle des institutions multilatérales dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »; et « le degré d'endettement tolérable et l'allègement de la dette ». En outre, des auditions et des dialogues informels avec des représentants de la société civile et du monde des affaires se sont tenues les 22 et 24 mars 2004. Les textes issus de ces auditions ont été présentés à la réunion du 26 avril (voir additifs 1 et 2 au présent rapport).

3. La réunion s'est articulée autour d'une brève séance plénière d'ouverture, suivie de six tables rondes (deux par sous-thème), qui se sont déroulées en parallèle sous forme de débats interactifs sur les trois sous-thèmes. Dans l'après-midi, une reprise de la séance plénière a été consacrée à un compte rendu des débats des tables rondes et à un nouveau débat. Les présidents, coprésidents et animateurs de ces tables rondes étaient les suivants : table ronde A : M. Gerrit Zalman (Ministre des finances des Pays-Bas), M. Rubbens Ricupero (Secrétaire général de la CNUCED) et M. Bruce Montador (Vice-président de l'Agence canadienne de développement international) en tant qu'animateur; table ronde B : M. Shaukat Aziz (Ministre des finances et des affaires économiques du Pakistan), M. Francisco Thompson-Flores (Directeur général adjoint de l'OMC) et le M. Eduardo Sojo (Coordonnateur des politiques au Mexique) en tant qu'animateur; table ronde C : M. Benjamin Radavidson Andriamparany (Ministre de l'économie, des finances et du budget de Madagascar), M. Mark Malloch Brown (Administrateur du PNUD) et M. Ian Goldin (Vice-Président de la Banque mondiale) en tant qu'animateur; table ronde D : Mme Hilde F. Jhonson (Ministre du développement international de la Norvège), M. Yahya Alyahya (Doyen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale) et M. Pierre Duquesne (Administrateur de la Banque mondiale et du FMI) en tant qu'animateur; table ronde E : M. Mario Alonso (Gouverneur de la Banque centrale du Nicaragua) et M. Willy Kiekens (Administrateur en chef du FMI); table ronde F : M. Anastas Anjeli (Ministre de l'économie de l'Albanie), M. José Antonio Ocampo (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) et M. Augustin Carstens (Directeur général adjoint du FMI) en tant qu'animateur.

4. La participation à la réunion de cette année a été exceptionnelle à bien des égards. C'était la première fois qu'un chef d'État (la Finlande) y participait. Y ont également assisté le Président de l'Assemblée générale et un nombre jusqu'alors inégalé d'administrateurs et d'administrateurs suppléants des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI (respectivement au nombre de 19 et 8) ainsi que le Directeur général adjoint de l'OMC. Pour la première fois, le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED y a également participé, à la demande de l'Assemblée générale. En outre, des représentants des Présidents du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international, des responsables de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FMI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des représentants d'autres organismes internationaux, comme le Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont pris part à cette réunion. Parmi les autres participants, on comptait des ministres

des finances et de la coopération au service du développement, des gouverneurs de banques centrales et des dirigeants d'organisations internationales ainsi que divers responsables de haut niveau dans les domaines du commerce, des finances, de la coopération au service du développement et des affaires étrangères (voir E/2004/INF/4). Des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont également participé aux séances plénières et aux tables rondes.

5. On trouvera ci-après un résumé des déclarations liminaires et des débats, qui s'articule autour des trois thèmes examinés lors des six tables rondes et qui récapitule les points principaux évoqués pendant l'échange de vues et dans les déclarations prononcées à la séance plénière de l'après-midi.

II. Ouverture de la séance

6. La séance s'est ouverte par la déclaration liminaire du Président du Conseil économique et social, qui a salué l'engagement des participants et leur a rappelé le rôle direct du Conseil dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002. Dans son message, le Secrétaire général a notamment indiqué qu'il fallait poursuivre résolument le processus de suivi de la Conférence de Monterrey et il a invité les participants à se pencher sur les moyens d'améliorer la cohérence, la coordination et la coopération dans les domaines essentiels sur lesquels il avait appelé l'attention dans la note qu'il avait transmise au Conseil (E/2004/50).

7. Le Président de l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de poursuivre sur la voie des partenariats, qui sont au centre du Consensus de Monterrey, afin d'instaurer un dialogue franc et ouvert au sujet des progrès réalisés dans divers domaines liés au financement du développement. Vu le constat jusqu'alors mitigé de la situation, il fallait continuer de s'employer à régler de manière cohérente les diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Monterrey, en particulier celles qui concernaient le commerce, la dette et l'aide publique au développement.

8. Les représentants des Présidents du Comité du développement (le Ministre des finances du Nigéria) et du Comité monétaire et financier international (le Directeur général adjoint du FMI) ont mis l'accent sur les principaux volets des communiqués issus de leurs séances du printemps 2004 respectives, tenues les 24 et 25 avril. Le communiqué du Comité du développement portait essentiellement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à la lumière des conclusions de la publication conjointe de la Banque mondiale et du FMI intitulée *Global Monitoring Report 2004 : Politiques and Actions for Achieving the MDGs and Related Outcomes*, ainsi que sur la question de l'endettement tolérable à long terme dans les pays à faible revenu. Le communiqué du Comité monétaire et financier international était principalement axé sur la poursuite du redressement de l'économie mondiale et des marchés financiers, grâce au renforcement de l'aide du FMI aux États membres à faible revenu ainsi que sur la prévention des crises et les activités de surveillance menées par le FMI dans tous les pays membres.

9. Le Président du Conseil du commerce et du développement a souligné que la CNUCED, en tant que responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes

dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et dégager un consensus quant au remaniement des politiques à mener dans le contexte de la mondialisation et dans l'optique du développement. Il a également présenté les vues de son organisation concernant l'évolution de l'économie mondiale et décrit ses activités actuelles dans les domaines de l'investissement, de la dette et du commerce.

10. Le Président du Groupe des 77 s'est attardé sur ce qu'il a qualifié de déséquilibres de la mondialisation et sur la nécessité de la rendre plus profitable aux pays en développement. Dans cette optique, il a appelé à réaliser des progrès dans plusieurs domaines qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement, notamment en leur permettant de faire davantage entendre leur voix et de participer davantage aux processus de décision des institutions de Bretton Woods, en préservant le volet des négociations commerciales de Doha relatif au développement et en encourageant le multilatéralisme. En outre, il a mis en évidence le lien entre l'accès aux marchés dans les échanges commerciaux, le degré d'endettement tolérable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. La présidence de l'Union européenne a souligné qu'il importait de renforcer la cohérence, la coordination et la coopération entre les organisations internationales concernées, notamment à l'échelon national, en intégrant les mesures financières et commerciales et les politiques de développement au processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Présidence a également signalé que l'Union européenne s'employait à tenir les engagements relatifs à l'aide publique au développement pris à la Conférence de Monterrey et à mettre en œuvre les mesures adoptées par les États membres de l'Union européenne dans des domaines comme le commerce et l'allègement de la dette en vue d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Le Président finlandais, qui s'est adressé aux chefs des délégations à l'occasion du déjeuner organisé par le Président du Conseil économique et social, a appelé l'attention sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation créée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), et sur le rapport intitulé *Une mondialisation juste – créer des opportunités pour tous* que celle-ci a récemment publié. Il a souligné la nécessité de créer des emplois, ce qui bénéficierait à tous les pays, et appelé à faire de l'emploi un objectif de développement universel.

III. Impact de l'investissement privé et des questions liées au commerce sur le financement du développement

13. Plusieurs ministres et représentants ont fait valoir que la bonne gouvernance contribuait de manière essentielle à stimuler les investissements locaux et à attirer les investissements étrangers. Le dynamisme du secteur privé jouait un rôle crucial dans la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté. Pour que le secteur privé prospère, il fallait mettre en place des systèmes législatifs et réglementaires solides, veiller à la transparence des institutions privées comme des organismes publics et les obliger à rendre des comptes, et promouvoir la stabilité macroéconomique, la paix et la sécurité.

14. Il importait de favoriser le développement des entreprises, y compris des entreprises agricoles et rurales. Les infrastructures matérielles et institutionnelles, notamment un marché des capitaux intérieur efficace, constituaient les éléments clefs de la création et du développement d'entreprises productives. L'amélioration de la diffusion de l'information sur les débouchés et les obligations légales liés à la mise en place de nouvelles activités dans divers secteurs pouvait aider les investisseurs potentiels. Certains participants ont signalé que des risques tendaient à paralyser les investissements et ont notamment évoqué trois types de risques : les risques liés aux taux de change, les risques politiques et le risque que les marchés publics ne soient pas honorés. Une nouvelle ligne de crédit a été mise en place par certains donateurs et l'Agence multilatérale de garantie des investissements afin de limiter les deux derniers types de risque pour les investisseurs étrangers dans plusieurs pays d'Afrique. Certains représentants ont fait remarquer que l'amélioration des infrastructures institutionnelles et la mise en œuvre de mesures visant à limiter les risques posaient des problèmes particuliers dans le cas des pays sortant d'un conflit. Il convenait par conséquent d'examiner les modalités d'une assistance à ces pays.

15. Des intervenants ont indiqué que les investisseurs publics et privés, nationaux et étrangers, devaient prendre conscience de leur responsabilité envers la société et lui rendre des comptes. Il fallait renforcer les mesures visant à empêcher les entreprises de se livrer à la fraude fiscale en ayant recours à des pratiques comme l'établissement des prix des cessions internes. Plus généralement, plusieurs orateurs ont estimé qu'il fallait s'attaquer effectivement à la corruption, aux niveaux national et international. La Convention des Nations Unies contre la corruption adoptée récemment était un pas en avant.

16. Le rôle capital des petites et moyennes entreprises en tant que moteur de la croissance a été mis en évidence par divers participants. Il fallait favoriser ces entreprises en mettant en place la législation qui convenait et leur donner plus facilement accès au financement et aux compétences techniques. Dans cet esprit, la contribution importante des femmes au développement du secteur privé a été soulignée. Le microcrédit pouvait également jouer un rôle essentiel. Plus généralement, il fallait absolument mobiliser le potentiel humain et les ressources financières nationales de façon à favoriser la croissance économique et le développement afin de poursuivre sans relâche la lutte contre la pauvreté.

17. Certains représentants ont souligné que les infrastructures matérielles étaient fondamentales pour instaurer et maintenir un climat propice aux investissements nationaux et étrangers et développer le commerce international. Plusieurs participants ont signalé que le renforcement des partenariats entre le secteur privé et le secteur public pouvait considérablement contribuer à développer les infrastructures dans les pays en développement. Pour d'autres intervenants, il convenait de repenser la façon dont les dépenses d'infrastructure étaient présentées dans la comptabilité publique de sorte que les projets d'infrastructures essentiels, qui étaient très rentables à long terme, ne pâtissent pas du resserrement des objectifs budgétaires ou des rééquilibrages budgétaires.

18. Dans certains pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés étaient actuellement supérieurs aux apports d'aide ou aux investissements étrangers directs. À l'échelle mondiale, ils continuaient d'augmenter rapidement et dépassaient largement le montant total de l'aide publique au développement. Plusieurs

représentants ont souligné qu'il était nécessaire pour les pays hôtes comme pour les pays bénéficiaires de prendre des mesures visant à accroître les envois et à réduire les dépenses connexes. Parallèlement, ces derniers devaient favoriser l'exploitation productive d'une plus grande partie de ces ressources.

19. La plupart des intervenants ont souligné qu'il importait d'accomplir de réels progrès dans les négociations commerciales multilatérales afin de promouvoir le développement sur le plan mondial et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour de nombreux représentants, le commerce international était le moteur principal du développement économique, si bien que l'ouverture des marchés aux exportations des pays en développement était une condition préalable à une plus forte croissance et essentielle aux investissements nationaux et étrangers directs orientés vers les exportations. Le développement du potentiel commercial était considéré comme un facteur clef permettant aux pays en développement de tirer davantage parti des négociations commerciales.

20. La mobilisation de ressources pour le développement pouvait être considérablement renforcée si des progrès significatifs étaient accomplis en ce qui concerne le Plan d'action de Doha pour le développement. Plusieurs ministres et représentants ont relevé l'absence de réels progrès dans les négociations commerciales. Il était essentiel de réaliser des progrès décisifs dans l'agriculture pour aller de l'avant dans ce domaine. De nombreuses analyses ont indiqué que la libéralisation des échanges avait considérablement augmenté le niveau de vie, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés. Il fallait mobiliser la volonté politique nécessaire pour progresser rapidement. D'autres intervenants ont réaffirmé qu'il fallait faire une plus large place au développement dans le programme de l'OMC. Il convenait toutefois de parvenir à un accord sur les modalités de négociation concernant les produits agricoles et l'accès des biens industriels aux marchés et s'entendre sur le traitement préférentiel et les « questions de Singapour ».

21. L'issue des négociations commerciales suppose une certaine libéralisation pour toutes les parties intéressées. La décision prise en avril 2004 par le FMI de mettre en place un mécanisme d'intégration commerciale devrait faciliter la transition de nombreux pays en développement vers l'adoption de politiques commerciales plus libérales. Certains représentants ont également mis l'accent sur le renforcement des relations commerciales entre les pays en développement. Environ 40 % des échanges des pays en développement s'effectuaient avec d'autres pays en développement et il existait encore des possibilités considérables pour en augmenter rapidement le volume. Certains intervenants ont évoqué la situation particulière des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, qui éprouvaient davantage de difficultés à attirer l'investissement étranger et à conclure des accords commerciaux régionaux dynamiques entre eux. Leurs besoins particuliers devaient être pris en compte dans les négociations commerciales multilatérales et des dispositions spéciales adaptées à leur développement devaient être prises.

22. Dans les pays en développement tributaires des produits de base, la chute ou la grande instabilité des prix de ces produits constitue un frein à l'investissement étranger. Dans nombre de ces pays, en particulier les pays africains, l'aptitude à assurer le service de la dette et l'évolution de l'épargne intérieure sont étroitement liées aux résultats du secteur des produits de base. Il est à déplorer que le débat sur

la façon dont les pays en développement pouvaient augmenter les recettes tirées des exportations de produits de base n'ait pas suscité plus d'intérêt au niveau multilatéral.

IV. Rôle des institutions multilatérales dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

23. Selon de nombreux ministres et représentants, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les politiques figurant dans le Consensus de Monterrey constituaient les principales orientations pour les organisations multilatérales se consacrant aux questions de développement. Chaque institution a été invitée, en fonction de son mandat, à contribuer à la réalisation de l'objectif commun : l'élimination de la pauvreté. Bien que les objectifs du Millénaire pour le développement soient devenus la principale préoccupation de plusieurs organisations internationales, de nombreux intervenants ont noté avec inquiétude le manque de coordination de leurs activités et de clarté dans la répartition des tâches. Le problème était souvent aggravé en raison d'un manque de coordination avec les donateurs bilatéraux. Sur le terrain, la maîtrise des programmes et l'efficacité supposaient que le pays partenaire coordonne l'action des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et non le contraire.

24. En ce qui concerne le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, certains représentants ont estimé que la répartition des tâches entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods était claire : l'ONU assurerait le suivi des cibles et des indicateurs tandis que les institutions se concentreraient sur les politiques et les mesures à prendre. D'autres représentants ont néanmoins noté qu'étant donné que le suivi et l'évaluation devraient manifestement donner lieu à des interactions, cette formule n'était pas satisfaisante. Il importait d'établir le lien entre les politiques ou les mesures et l'évolution des indicateurs, puis d'évaluer les progrès accomplis. En outre, étant donné la grande diversité de situations et l'interaction entre les politiques dans différents pays, il est particulièrement difficile d'appliquer une méthode unique. Plusieurs représentants ont souligné que le suivi devrait porter sur les résultats des principaux partenaires que sont les pays donateurs et les institutions multilatérales. En entreprenant d'établir des rapports nationaux d'autoévaluation sur les progrès réalisés concernant leurs engagements en faveur du développement international, certains pays donateurs ont considérablement contribué au processus de suivi. Dans le cas de nombreux pays bénéficiaires, des informations essentielles n'étaient pas disponibles. Les pays concernés devaient donc faire davantage d'efforts, en particulier pour améliorer les statistiques en matière d'éducation et de santé, et les partenaires de développement devaient leur apporter un appui concret pour améliorer les systèmes nationaux de statistique.

25. Des représentants ont fait remarquer que le suivi des résultats revêtait également une importance car il permettait aux éventuels investisseurs nationaux et étrangers d'obtenir des informations utiles. En outre, les expériences réussies pouvaient être diffusées et produire ainsi un effet plus large. La concertation sur les politiques menées à l'échelon régional en comparant des pays semblables, notamment les évaluations mutuelles effectuées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, peut être utile pour améliorer la formulation et l'application des politiques. Un intervenant a appelé l'attention sur le

recul considérable de la pauvreté depuis le début des années 80 en Asie de l'Est. Les autres pays en développement pouvaient tirer des enseignements importants des pays d'Asie de l'Est. Considérés comme des priorités pour le développement, le renforcement des moyens humains et des infrastructures institutionnelles et matérielles, l'accroissement de l'investissement productif et des échanges étaient les éléments communs du succès. Certains représentants ont également appelé l'attention sur le rôle essentiel que pourrait jouer le secteur privé pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le récent rapport intitulé « Libérer l'esprit d'entreprise : mettre le monde des affaires au service des pauvres », que la Commission sur le secteur privé et le développement a publié sous la direction de Paul Martin (Premier Ministre canadien) et d'Ernesto Zedillo (ancien Président mexicain), a été une contribution essentielle à cet égard.

26. Le rapport intitulé « Global Monitoring Report 2004 : Policies and Actions for Achieving the MDGs and Related Outcomes », déjà mentionné, a mis en évidence les progrès mais aussi les lacunes en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout bien considéré, les pays en développement honoraient les engagements pris à Monterrey tandis que les résultats des pays développés avaient été inégaux. L'un des principaux points mis en évidence dans le rapport était qu'il fallait impérativement augmenter le niveau et la qualité de l'aide. De nombreux représentants ont souligné que la responsabilité réciproque des donateurs et des bénéficiaires était essentielle et qu'il fallait accroître le niveau et l'efficacité de l'aide comme un complément indispensable à la mobilisation de ressources intérieures. L'aide était particulièrement importante pour permettre aux pays de l'Afrique subsaharienne de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Face à l'énorme déficit de ressources, plusieurs intervenants ont réclamé des mesures novatrices telles que la création d'un mécanisme de financement international ou l'instauration d'impôts et de taxes sur l'utilisation des ressources communes mondiales.

27. Pour certains ministres et représentants, la cohérence des politiques nationales et internationales et de la coopération pour le développement était essentielle. Le renforcement du développement supposait une plus grande équité dans les échanges et des progrès concomitants dans les flux financiers étrangers et l'accès aux marchés. Il fallait également améliorer la gouvernance au plan international. À ce propos, plusieurs représentants ont souligné qu'il importait que les pays en développement soient représentés plus équitablement dans les processus internationaux de prise de décisions en matière économique, en particulier dans les institutions de Bretton Woods.

28. Plusieurs représentants ont déclaré que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de la Banque mondiale étaient un instrument utile pour harmoniser les objectifs du Millénaire pour le développement avec les diverses politiques et actions à l'échelon national, en particulier lorsqu'ils tiennent compte des circonstances et des priorités nationales. Il convenait d'adapter encore ces documents à la situation de chaque pays et de les intégrer dans le budget national. Parallèlement, un lien plus étroit devait être établi avec la réalisation des objectifs du Millénaire. Les DSRP étaient plus efficaces si le pays en avait la maîtrise totale et si l'assistance technique appropriée était fournie pour leur élaboration. On ne peut obtenir un résultat cohérent que si toutes les parties prenantes, notamment les partenaires nationaux et internationaux, contribuaient à l'élaboration du DSRP du pays concerné.

29. S'il est vrai que les DSRP sont d'ordinaire destinés aux pays à faible revenu participant aux programmes d'aide des institutions de Bretton Woods, de nombreux pays à revenu intermédiaire éprouvent des difficultés à élaborer des stratégies nationales de développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, les membres du Groupe de Rio étudiaient les moyens d'accroître les investissements en infrastructures physiques et sociales grâce à des formules novatrices de financement public et privé, pour faire reculer la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique.

V. Degré d'endettement tolérable et allègement de la dette

30. De nombreux ministres et représentants ont souligné que la croissance économique était le principal problème auquel faisaient face les pays émergents et les pays à faible revenu. La croissance économique était un facteur déterminant de la capacité d'amortissement de la dette. Les crises d'endettement résultaient le plus souvent d'erreurs commises de part et d'autre. Plusieurs représentants ont admis que nombre de pays en développement débiteurs devaient améliorer leur gestion pour éviter les crises d'endettement, sans oublier qu'il fallait également améliorer l'environnement commercial et financier international. Il s'agissait là d'une question essentielle de cohérence dans les politiques relatives au commerce international, au financement et au développement.

31. Une grande attention a été accordée à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), des progrès notables ayant été constatés dans sa mise en œuvre : 13 pays étaient arrivés à la fin du processus et 14 autres étaient parvenus au point de décision et se dirigeaient vers la fin du processus. Onze autres pays remplissaient les conditions requises mais n'étaient pas encore parvenus au point de décision.

32. L'Initiative PPTE arrive à terme à la fin de 2004, à moins que les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale décident de la proroger. De nombreux intervenants ont appuyé l'idée de permettre aux pays qui ne sont pas encore parvenus au point de décision de bénéficier de l'Initiative. On a également appuyé l'idée de poursuivre l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative, le cas échéant, et de donner davantage de souplesse au processus qui, selon certains représentants, pouvait être ouvert à d'autres pays.

33. Pour plusieurs participants, il importait que le cadre servant à définir le degré d'endettement tolérable tienne compte de la nécessité impérieuse d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce problème pourrait être résolu en associant les stratégies pour la réduction de la pauvreté ou le processus du DSRP au budget national, et par l'intermédiaire de ce dernier, au programme macroéconomique et à l'analyse du degré d'endettement tolérable. Dans le cas de certains pays à faible revenu, les résultats de l'analyse pourraient révéler que le degré d'endettement tolérable suppose un niveau élevé de financement à des conditions favorables. Lorsque les pays à faible revenu atteignent la limite de l'endettement tolérable et ne peuvent pas honorer de nouveaux emprunts sans difficulté, fût-ce à des conditions très favorables, ils devraient bénéficier des ressources dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, sous forme de subventions. On a noté qu'il fallait que les pays donateurs prennent des mesures appropriées.

34. Le nouveau cadre d'endettement tolérable, qui avait pour principal objectif de mieux définir les politiques d'emprunt, était en cours d'élaboration et il fallait encore le développer. Certains intervenants ont fait remarquer qu'il faudrait tenir compte de la dette extérieure des secteurs public et privé. D'autres ont affirmé qu'il était inadmissible de s'efforcer d'atteindre un degré d'endettement tolérable dans un pays à très faible revenu et où le niveau de pauvreté était très élevé. On a également laissé entendre que la question du degré d'endettement tolérable soit débattue dans son ensemble et que des décisions soient prises après consultation du pouvoir législatif et de la société civile dans le pays concerné.

35. Certains intervenants se sont félicités de l'initiative des institutions de Bretton Woods visant à élaborer un nouveau cadre d'analyse du degré d'endettement tolérable pour les pays à faible revenu. L'accent mis sur les conséquences d'autres opérations à terme et la capacité de réaction aux chocs étaient des éléments importants de l'analyse qui devait concerner, outre les pays pauvres très endettés, les pays à revenu intermédiaire. Il y avait eu quelques progrès en ce qui concerne le degré d'endettement tolérable grâce à des mesures de prévention des crises. À cet égard, on a mentionné plusieurs éléments nouveaux : le respect de normes et de codes, les progrès réalisés dans la gestion de la dette, l'accumulation des réserves étrangères, l'entrée en vigueur de régimes de taux de change plus souples et l'émergence de marchés financiers locaux. Un représentant a néanmoins déclaré qu'il fallait élaborer une stratégie globale de prévention des crises financières qui devrait inclure des politiques budgétaires, monétaires, financières et de taux de change cohérentes, veiller à assurer un financement local adéquat et remédier à l'inefficacité des systèmes d'information.

36. Pour certains représentants, en cas d'endettement, il importait de veiller à mettre en place des instances plus neutres, qui ne soient pas dominés par les créanciers, pour appliquer les politiques de restructuration de la dette. Dans nombre de cas, la crise ne pouvait pas simplement être résolue par l'apport de liquidités; il faut aussi des politiques favorisant une plus forte croissance. On a souligné à cet égard l'importance primordiale des politiques anticycliques et la nécessité de créer les conditions favorables à l'application de telles politiques. Un représentant a noté que, dans certains cas, les crises d'endettement pouvaient être provoquées par la fraude systématique, dont les auteurs tirent profit de règles laxistes ou inadaptées dans le secteur bancaire ou financier. Il était essentiel d'assurer une surveillance plus efficace pour éviter de telles situations.